

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

[DM-22-124]

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 1^{er} août 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multifonctionnel Michel-Simard, 257 rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Stéphane Brassard, arpenteur-géomètre (DM 22-124), pour le compte de monsieur Jules Tremblay, demande une dérogation mineure visant à permettre le lotissement du lot 6 530 209 d'une superficie de 2 043.6m² et du lot 6 530 210 d'une superficie de 2 399.1m². Ces deux emplacements ont une largeur de 10 mètres au lieu des 30 mètres prévus à l'article 5.3.4. au règlement de lotissement 2015-05.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 18^e jour du mois de juillet 2022.

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier